



Le Vice-Président en charge du Rugby Amateur,

**Mesdames et Messieurs les Président(e)s
de clubs engagés dans les compétitions
fédérales et régionales féminines**

Marcoussis, le 24 janvier 2018

Lettre transmise par courriel

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Porté à la fois par le très beau parcours de l'équipe de France Féminine lors de la Coupe du Monde en Irlande et par le remarquable investissement des clubs et de leurs bénévoles au quotidien, le rugby féminin bénéficie d'une dynamique particulièrement positive, se traduisant notamment par une augmentation des licenciées.

La Fédération Française de Rugby a engagé en avril 2017, en concertation avec les différents acteurs de la pratique – en premier lieu les clubs –, un grand projet de développement, de structuration et de valorisation du rugby féminin. Une commission spécifique, associant les élus référents au comité directeur, la direction sportive, les équipes de France, le pôle compétitions et la C.N.C.D.F, a été créée dans la continuité des Assises du Rugby Féminin de juin 2017 pour élaborer un projet de développement global du rugby féminin sur les 4 prochaines années.

Ce projet se base sur trois piliers principaux :

- Les objectifs déclinés dans le programme électoral de la liste de Bernard Laporte ;
- Un diagnostic de la pratique féminine sur le territoire français, réalisé par la direction sportive de la FFR ;
- Les résultats de la consultation des clubs engagés dans les compétitions fédérales féminines d'avril 2017.

La commission a présenté au comité directeur du 8 janvier 2018 des mesures pour le rugby féminin à mettre en œuvre dès la saison 2018-2019. Notre volonté était en effet de vous permettre de préparer sereinement la prochaine saison sportive, tout en affirmant notre souhait de poser les bases d'un nouveau fonctionnement du rugby féminin. Vous trouverez ainsi en pièce jointe une présentation des évolutions pour la saison 2018-2019 approuvées par le comité directeur.

Je suis particulièrement heureux de cette première étape, qui dresse la voie vers le futur projet de développement dont l'adoption est prévue en juin 2018. Je compte tout particulièrement sur vous pour vous y engager à nos côtés, et contribuer ainsi à ce formidable élan du rugby féminin.

Je vous adresse, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes plus chaleureuses salutations sportives.

Thierry MURIE

Copie : Comités Territoriaux de métropole

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE **RUGBY**



RUGBY FÉMININ

LES MESURES ADOPTÉES POUR LA SAISON 2018-2019

Comité Directeur du 8 janvier 2018

POURQUOI DES PREMIÈRES MESURES DÈS JANVIER ?

- ✓ Adoption par le comité directeur du 8 janvier 2018 des premières mesures pour la saison 2018/2019 :
 - Préparer sereinement la prochaine saison sportive
 - Donner le temps aux clubs d'appréhender le nouveau format et d'adhérer à la démarche
 - Affirmer la volonté de réforme et d'une nouvelle dynamique pour le rugby féminin

→ Elaboration et rédaction du projet global par la commission 1^{er} semestre 2018, pour une validation lors du Congrès annuel de la FFR 2018

→ La FFR doit se doter d'un projet global pour le rugby féminin, sur le modèle de celui de World Rugby et de la Fédération Anglaise, prenant en compte toutes les composantes et dégageant à tous (dirigeants, clubs, ligues, encadrements, joueuses...) une feuille de route pour les 4 prochaines années.

→ Le projet intégrera un calendrier de mise en œuvre des mesures définies sur les 4 prochaines années

MÉTHODE: UN ÉTAT DES LIEUX COMPLET POUR UN PROJET ADAPTÉ

- ✓ Objectifs fixés par la nouvelle équipe élue
 - ✓ Un état des lieux précis réalisé par la Direction sportive de la FFR
 - ✓ Consultation des clubs engagés en compétitions fédérales féminines
 - ✓ Présentation des résultats et des principaux enseignements aux Assises du Rugby Féminin
 - ✓ Début d'élaboration d'un projet global de développement du rugby féminin par la commission rugby féminin
 - ✓ **Validation par le comité directeur des premières mesures pour la saison 2018-2019**
- *A venir: Validation par le comité directeur du projet global de développement lors du congrès annuel de la FFR en **juin 2018***

OBJECTIFS PRINCIPAUX

DÉCLINÉS PAR LA COMMISSION

- ✓ Avoir une équipe de France forte et championne du monde à XV et championne olympique à 7
- ✓ Profiter de la dynamique positive de développement du rugby féminin
- ✓ Impacter culturellement le rugby féminin pour éviter de tomber dans les travers du rugby masculin
- ✓ Mailler durablement le territoire, en s'appuyant sur des « locomotives régionales » et sur les futures académies
- ✓ Structurer l'ensemble du rugby féminin dès le plus jeune âge
- ✓ Adapter la pratique aux attentes des joueuses
- ✓ Eviter la concentration des meilleures joueuses dans un ou deux clubs
- ✓ Refonder l'ensemble de la filière haut niveau féminine (structures, joueuses, professionnalisation des encadrements,...)
- ✓ Renforcer les liens avec le monde universitaire et les grandes écoles

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE **RUGBY**



3. LES PREMIÈRES MESURES POUR LA SAISON 2018/2019

FORMAT ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS FÉMININES

✓ Objectifs :

- Accroître l'attractivité du rugby féminin dans plus de territoires
- Permettre à davantage de clubs (et donc de joueuses) de découvrir le haut niveau
- Respecter l'objectif défini par la Direction Sportive de 14 à 17 matchs de clubs à XV pour les internationales
- Renforcer le maillage du territoire autour de clubs à attractivité régionale
- Affirmer la volonté de la FFR d'éviter la concentration des meilleures joueuses dans un ou deux clubs

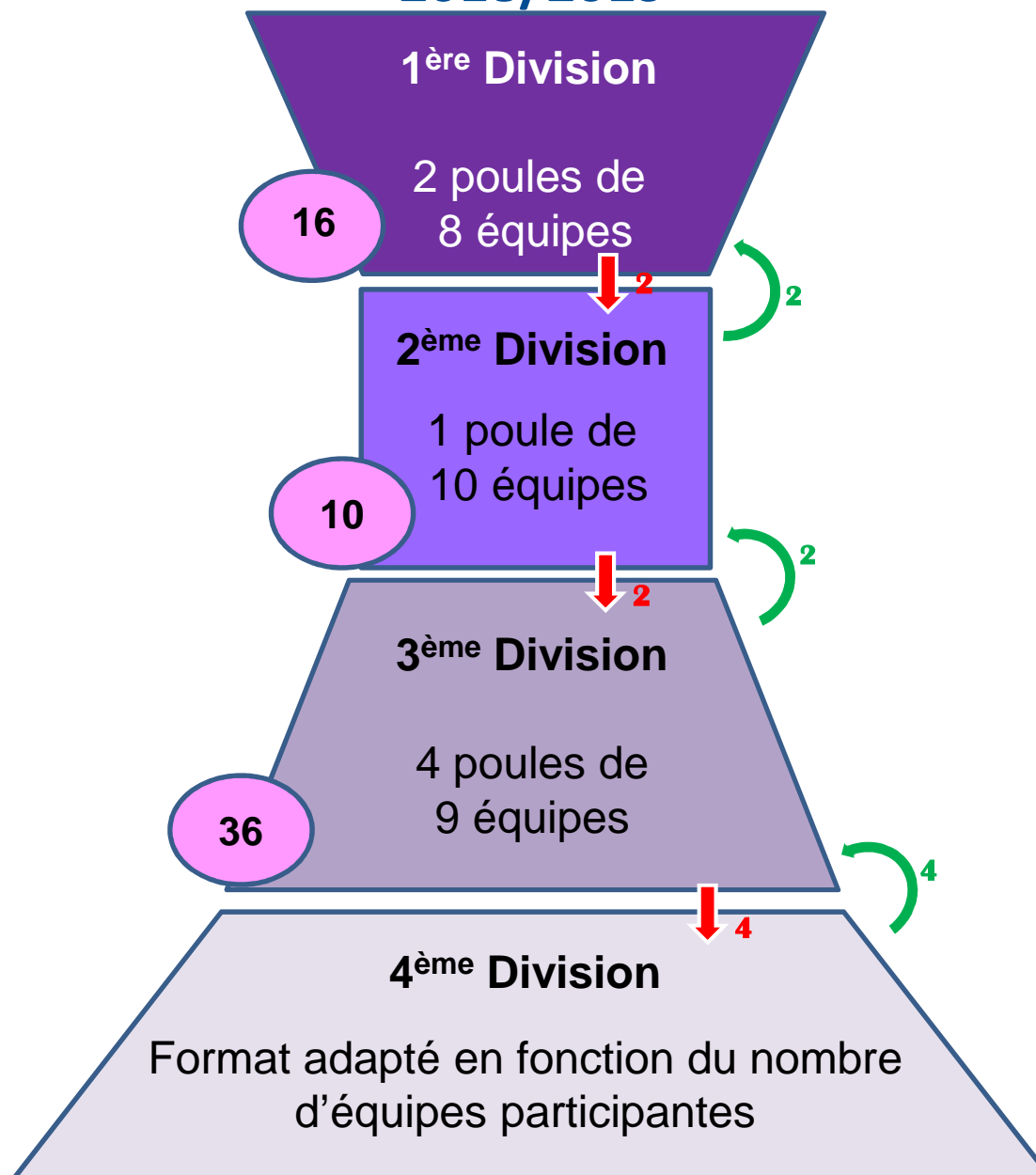
✓ Mesures phares:

- Elargir la 1^{ère} Division pour permettre à plus de clubs de découvrir le haut niveau
- Définir la 2^{ème} Division comme le niveau préparatoire au championnat Elite, avec un format resserré
- Maintien de 4 niveaux de compétitions fédérales à XV (souhait majoritaire des clubs)

✓ Plusieurs principes généraux de la mise en œuvre :

- Aucune rétrogradation
- Les droits acquis à la montée sont conservés et appliqués
- Veiller à la nomenclature des compétitions pour ne pas mettre en difficulté les clubs vis-à-vis de leurs partenaires publics et/ou privés

LA NOUVELLE ORGANISATION DES COMPÉTITIONS FÉMININES À PARTIR DE 2018/2019



LA 1^{ÈRE} DIVISION FÉMININE (1/2)

- ✓ **Composition (16 équipes) :**
 - 8 équipes évoluant en Elite 1 Top 8 pour la saison 2017-2018
 - 8 équipes qualifiées pour les ¼ de finale d'Elite 2 Armelle Auclair pour la saison 2017-2018
 - Poules constituées selon classement national 2017-2018 d'Elite 1 et d'Elite 2

- ✓ **Phase qualificative :**
 - 2 poules de 8 équipes, établies sur critère de niveau sportif à partir des classements nationaux 2017-2018 d'Elite 1 Top 8 et Elite 2 Armelle Auclair.
 - Matches aller-retour, soit 14 matchs par équipe

- ✓ **Phases finales : play-off et play-down**
 - **Play-off :**
 - Les 4 meilleures équipes de chaque poule sont qualifiées pour les ¼ de finale
 - ¼ de finale sur le terrain du mieux classé, ½ finale et finale sur terrain neutre, le vainqueur de la finale étant sacré Champion de France
 - **Play-down :**
 - Les 8 équipes non qualifiées en play-off disputent les play-down, établis selon le classement national interpoules
 - Les 4 perdants du 1^{er} tour de play-down disputent un 2nd tour de maintien en 1^{ère} Division. Les 2 perdants sont rétrogradés en 2^{ème} Division.
 - Les matchs de play-down (1^{er} et 2^e tour) se déroulent sur le terrain du mieux classé à l'issue de la phase qualificative.
 - Soit au minimum 15 matchs sur la saison par équipe, 17 matchs maximum

- ✓ **Affectation pour 2019-2020 :**
 - 14 équipes de 1^{ère} Division maintenues
 - 2 équipes promues de 2^{ème} Division
 - Poules de niveaux constituées selon classement national 2018-2019

LA 1^{ÈRE} DIVISION FÉMININE (2/2)

Création d'une Coupe de France

- ✓ Coupe de France à X organisée pendant la période internationale du Tournoi des VI Nations
- ✓ Compétition réservée aux clubs de 1^{ère} Division et inscrite dans leurs obligations sportives
- ✓ Format :
 - 4 journées avec 4 plateaux de 4 équipes par journée
 - 1 plateau final déterminant le vainqueur de la Coupe de France
 - Soit au minimum 4 journées par équipe

LA 2^{ÈME} DIVISION FÉMININE

✓ **Composition (10 équipes) :**

- 8 équipes d'Elite 2 Armelle Auclair non qualifiées pour les phases finales 2017-2018
- 2 équipes finalistes de Fédérale Féminine 1 pour la saison 2017-2018 (normalement promues en Elite 2 à l'issue de la saison selon le règlement 2017-2018)

✓ **Phase qualificative :**

- 1 poule unique de 10 équipes
- Matches aller-retour, soit 18 matchs par équipe (volonté des clubs de jouer plus de matchs)
- Pas de trêve internationale (Tournoi des VI Nations)
- Les équipes classées à la 1^{ère} et à la 2^{ème} place sont promues en 1^{ère} Division
- Les équipes classées à la 9^e et à la 10^e place à l'issue de la phase qualificative sont reléguées en 3^{ème} Division

✓ **Phase finale :**

- Les équipes classées à la 1^{ère} et à la 2^{ème} place, promues en 1^{ère} Division, disputent une finale sur terrain neutre pour décerner le titre de Champion de France de 2^{ème} Division.

✓ **Affectation pour 2019-2020 :**

- 2 équipes rétrogradées de 1^{ère} Division
- 6 équipes de 2^{ème} Division maintenues et non promues
- 2 équipes promues de 3^{ème} Division

LA 3^{ÈME} DIVISION FÉMININE

✓ **Composition (36 équipes):**

- 23 équipes de Fédérale Féminine 1 (1 forfait général prononcé en FFEM1)
- 9 équipes « réserves élites » (définies selon classement national 2017/2018 et notamment le parcours en challenge des Réserves Elites Féminines)
- 4 équipes demi-finalistes de FFEM2, normalement promues en FFEM1 à l'issue de la saison selon le règlement 2017-2018.

✓ **Phase qualificative :**

- 4 poules de 9 équipes, établies sur critères géographiques
- Matches aller-retour, soit 16 matchs par équipe
- A l'issue de la phase qualificative, les équipes classées à la dernière place de leur poule sont rétrogradées en 4^{ème} Division.

✓ **Phase finale :**

- Les 2 meilleures équipes de chaque poule sont qualifiées pour les ¼ de finale
- ¼ de finale, ½ finale et finale sur terrain neutre, soit maximum 19 matchs sur la saison pour les finalistes
- Les 2 équipes finalistes sont promues en 2^{ème} Division, le vainqueur de la finale étant sacré Champion de France de 3^{ème} Division.

✓ **Affectation pour 2019-2020 :**

- 2 équipes rétrogradées de 2^{ème} Division
- 30 équipes de 3^{ème} Division maintenues et non promues
- 4 équipes promues de 4^{ème} Division.
- Poules constituées selon critères géographiques

LA 4^{ÈME} DIVISION FÉMININE

✓ **Composition :**

- Participation des équipes soumises à engagement auprès du Pôle Compétitions avant le 1^{er} septembre 2018
- Gestion de la compétition par la FFR pour la saison 2018/2019 (volonté à terme de déléguer cette compétition aux ligues)

✓ **Phase qualificative :**

- Format adapté selon le nombre d'équipes participantes
- Matches aller-retour, avec si possible au minimum 16 matchs par saison (poules de 9 équipes)

✓ **Phase finale :**

- Format à adapter selon le nombre d'équipes par poule, afin de maintenir un intérêt tout au long de la saison
- Rencontres sur terrain neutre

✓ **Affectation pour 2019-2020 :**

- Participation soumise à engagement du club.
- Gestion de la 4^{ème} Division déléguée aux ligues, en fonction de leurs possibilités.
- Maintien d'un championnat de France de 4^{ème} Division, avec un nombre de qualifiés par Ligue déterminé en fonction du nombre d'équipes engagées dans le championnat régional.

LE RUGBY À 7

- ✓ Un tournoi 7 dit « 7 élite »:
 - 1 seul lieu, 1 seul terrain, 1 seul week-end
 - Fin de saison du XV (fin mai)
 - Formule à 16 clubs type World Rugby Garçons
 - 4 poules de 4 équipes
 - Tournoi couplé avec les moins de 18 ans élite (interligues à 12 équipes)

OBLIGATIONS SPORTIVES ET RÈGLEMENTS

- ✓ Adapter les obligations à la réalité de chaque niveau et permettre le développement de la pratique
- ✓ Maintien du principe du moratoire d'un an pour les clubs accédant à la division supérieure
- ✓ Supprimer les obligations en 4^{ème} Division
- ✓ Etendre l'autorisation de pratiquer le rugby dans une 2^e association aux joueuses de 22 ans et plus (article 223 des RG)

A l'étude:

- Limiter le nombre de licences B et C par feuille de matchs (modalités à définir, vote prévu au comité directeur de mars)

OBLIGATIONS SPORTIVES

✓ 1^{ère} Division :

- Equipe +18 ans à XV en association ou en rassemblement
- Equipe -18 ans à XV, en association ou en rassemblement
- Effectif min. 8 licenciées au 15/12 en cas de rassemblement
- Participation obligatoire à la Coupe de France à X
- Participation obligatoire au championnat de France +18 ans Elite à 7

✓ 2^{ème} Division :

- Equipe +18 ans à XV ou à X, en association ou rassemblement
- Equipe -18 ans à XV ou à X, en association ou rassemblement
- Effectif min. 5 licenciées au 15/12 en cas de rassemblement

✓ 3^{ème} Division :

- Equipe -18 ans à X ou à XV, en association ou en rassemblement
- **OU** Equipe + 18 ans à XV ou à X, en association ou en rassemblement
- Effectif min. 5 licenciées au 15/12 en cas de rassemblement

✓ 4^{ème} Division : Aucune obligation

LES ÉQUIPES RÉSERVES

- ✓ Actuellement, les équipes réserves sont intégrées aux phases qualificatives de FFEM1 et de FFEM2 en fonction de leur niveau, mais participent au challenge des équipes réserves.
- ✓ Afin d'éviter les problématiques réglementaires liées aux règles de qualification en championnat de France et au déséquilibre entre les poules, à partir de la saison 2018/2019, les équipes réserves pourront prétendre à la montée, avec deux règles fondamentales :
 - Une équipe réserve ne peut pas évoluer dans la même division que l'équipe première du club
 - Une équipe réserve ne peut évoluer qu'en 3^{ème} ou en 4^{ème} Division
- ✓ Conditionner les « passerelles » de l'équipe 1^{ère} vers l'équipe réserve:
 - Maintien de la règle de participation aux matchs de phase finale soumise à un nombre minimum de matchs disputés en phase qualificative avec l'équipe réserve
 - Nombre maximum de matchs disputés par une joueuse avec l'équipe 1^{ère} pour évoluer avec l'équipe réserve (nombre de clubs dans la poule de l'équipe réserve + 1), applicable dès la phase qualificative et pour les phases finales
 - Calendriers des compétitions couplés (dans la mesure du possible).

LES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT

- ✓ Abandon du VII Développement
- ✓ **Passage au rugby à X**, en séniors et en Moins de 18 ans
- ✓ Adaptations réglementaires, notamment pour les règles du jeu à intégrer aux dispositions spécifiques FFR
- ✓ Mise en place d'une campagne de communication et de formation auprès des staffs et des joueuses
- ✓ Accompagnement des ligues dans la mise en place de leurs compétitions, notamment dans leurs règlements sportifs (possibilité de jouer à X ou à XV, sur le modèle des réserves territoriales masculines)
- ✓ Création du Championnat de France « Féminines Territoriales à X »